

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 17  
N° identifiant 2023-0251

**Titre** Action Cœur de Ville - Phase de déploiement 2023-2026 :  
avenant de projet

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

**PJ.**  
Annexe 1 : Réalisation diu programme ACV 2018-2022  
Annexe : 2 Fiches action  
Annexe 3 : Nouveau périmètre ORT  
Annexe 4 : Avis Préfet Region  
Avenant

|                     |    |  |
|---------------------|----|--|
| Membres en exercice | 0  |  |
| Quorum              | 27 |  |

|          |   |  |
|----------|---|--|
| Présents | 0 |  |
|----------|---|--|

|         |   |  |
|---------|---|--|
| Absents | 0 |  |
|---------|---|--|

|         |   |                |                   |
|---------|---|----------------|-------------------|
| Mandats | 0 | Mandants _____ | Mandataires _____ |
|---------|---|----------------|-------------------|

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.  
La 36 est retirée.

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel |
|------------------------------------|---|

|                  |   |
|------------------|---|
| Service référent | Direction générale des services<br>Mission Coordination des projets complexes |
|------------------|---|

Le programme Action Cœur de Ville (ACV) a été déployé par l'État dans les villes moyennes du territoire à partir de 2018 avec pour objectifs de remettre les habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial de périphérie et de rebâtir une ville plus naturelle et résiliente.

Grand Poitiers, Poitiers et Buxerolles se sont inscrites dans ce dispositif au travers d'une convention cadre signée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et d'un avenant de projet signé le 6 septembre 2019 qui a précisé le plan d'action et le périmètre de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT).

Les actions inscrites dans ces conventions ont porté sur des domaines variés : l'habitat, l'animation et l'attractivité du territoire au travers de la culture et du patrimoine historique et la valorisation de ce patrimoine, le développement commercial et le renouvellement urbain. Certaines de ces actions sont terminées, comme l'opération d'un programme mixte habitat/activités en cœur de ville de Buxerolles ou l'évènement *Traversées* en lien avec la révélation du Palais. D'autres vont se prolonger comme le projet du Palais ou le renouvellement urbain du quartier de la gare. Le bilan de ces actions est présenté dans les documents joints à la délibération

Globalement, l'inscription dans ce dispositif a renforcé la visibilité du territoire de Grand Poitiers, en a accru son attractivité et a renforcé les partenariats avec des acteurs institutionnels comme Action logement, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), la Banque des territoires, l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).

L'État souhaite poursuivre la dynamique enclenchée en prolongeant le dispositif sur la période 2023-2026 avec une triple ambition :

- amplifier les thématiques fondatrices du programme
- enrichir le programme en relevant les défis des transitions écologique, démographique et économique
- élargir le programme aux quartiers de gare et aux entrées de villes.

Ainsi, il est proposé de continuer ce partenariat en 2023-2026, en inscrivant de nouvelles actions mais aussi en poursuivant des actions déjà engagées sur la période 2018-2022.

Les nouvelles actions procèdent des domaines de l'habitat, de l'attractivité commerciale, de la mise en valeur du patrimoine historique et de la requalification d'espaces urbains dans un contexte de sobriété foncière et de renaturation : 86 rue des Carmélites, requalification des halles du marché Notre-Dame, restauration intérieure de Notre-Dame la Grande, entrée de ville Pont Neuf et entrée de ville nord.

Les actions qui se prolongent concernent l'habitat, la mise en valeur du patrimoine historique et de centre-ville, l'attractivité commerciale et de services, la renaturation d'espaces urbains, la mixité des quartiers, les mobilités : Opération programmée d'amélioration de l'habitat, embellissement des façades, boutique éphémère et formation des commerçants, quartier du Palais, Grand Poitiers entre en gare.

D'autres actions pourront s'inscrire dans le dispositif au fur et à mesure de leur maturation, que ce soit sur Poitiers ou sur Buxerolles.

Le périmètre d'ORT en vigueur a été précisé dans la convention dite « chapeau », signée le 25 janvier 2023 incluant les périmètres de la convention ACV pour Poitiers et Buxerolles, et ceux de la Convention Petites Villes de Demain pour Chauvigny et Lusignan. Dans le cadre de la poursuite d'ACV, seul le secteur d'intervention de Poitiers est étendu dans trois directions :

- l'entrée de ville Pont Neuf jusqu'à la rocade urbaine
- l'entrée de ville Nord de la porte de Paris à la rocade
- le quartier de la gare de Pont Achard jusqu'au parc de la Casette.

Ainsi l'avenant de projet qui est proposé précise la gouvernance du programme ACV avec notamment un comité de projet local présidé par la Présidente de Grand Poitiers, en lien avec les maires de Poitiers et de Buxerolles, et auquel participent de nombreux partenaires. Il définit les secteurs d'intervention de l'ORT et présente le plan d'action prévisionnel et en annexe chacune des actions.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant de projet
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant de projet pour la phase de déploiement 2023-2026 d'Action Cœur de Ville sur Poitiers et Buxerolles, ainsi que les fiches action et toute nouvelle fiche action à venir.

|                           |   |  |                     |
|---------------------------|---|--|---------------------|
| POUR                      | 0 |  | La Maire,           |
| CONTRE                    | 0 |  | Léonore MONCOND'HUY |
| Abstention                | 0 |  | Le Secrétaire,      |
| Ne prend pas part au vote | 0 |  | Théo SAGET          |

RESULTAT DU VOTE

|                                 |     |   |  |
|---------------------------------|-----|---|--|
| Mise en ligne le                |     |   |  |
| Date de réception en préfecture |     | Identifiant de télétransmission           |  |
| Nomenclature Préfecture         | 3.5 | Autres actes de gestion du domaine public |  |